



Grille tarifaire de l'offre Super à prix indexé

 Achat groupé  hello watt


L'offre indexée au TRV vous garantit des économies indépendamment des fluctuations du marché

Le prix HT du kWh appliqué à votre contrat est **18% moins cher** que le tarif réglementé de vente (TRV) proposé par les fournisseurs historiques. Vous avez donc la **garantie d'être gagnant** peu importe les changements de prix constatés sur le marché.

Le prix de votre abonnement est identique au TRV.

Gestion de votre contrat en ligne

Avec l'offre **Super**, vous pouvez **gérer votre contrat en ligne**. Consultez vos documents, effectuez vos paiements et suivez votre consommation en ligne. Vous pouvez recevoir vos factures par e-mail grâce à la facturation électronique.

Option tarifaire de Base

 Puissance souscrite	Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)			
			Tarifs réglementés		Super	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
3 kVA	6,91	8,53	0,0994	0,1578	0,0815	0,1363
6 kVA	8,46	10,60	0,0994	0,1578	0,0815	0,1363
9 kVA	10,02	12,67	0,1034	0,1626	0,0848	0,1403
12 kVA	11,56	14,72				
15 kVA	13,06	16,73				
18 kVA	14,59	18,78				
24 kVA	18,02	23,25				
30 kVA	21,64	27,93				
36 kVA	24,09	31,37				

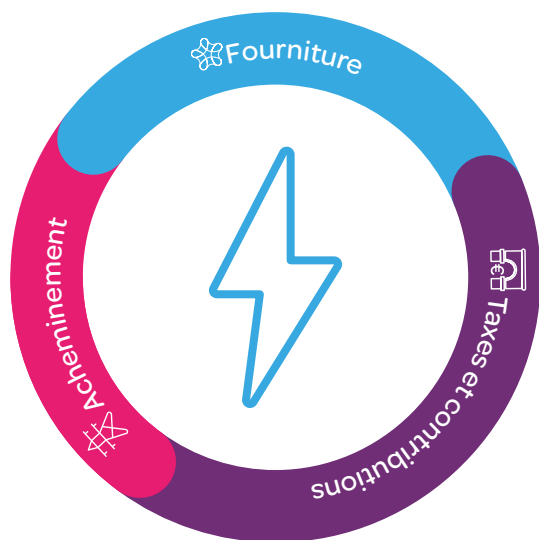
-18%

Promotions

- > Faites 18% d'économie sur le prix HT du kWh dès la signature de votre contrat
- > Électricité 100% verte
- > Vous payez le même montant tous les mois grâce à l'échéancier de paiement
- > Effectuez des auto-relèves afin d'ajuster vos factures et paiements pour refléter au mieux la réalité de votre consommation
- > Parrainez vos amis et vos proches et gagnez 20€ par client. Votre filleul reçoit aussi 20€
- > Offre 100% en ligne avec service client performant garantissant une réponse dans des délais très brefs

Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC)

 Puissance souscrite	Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)							
			 Heures Pleines				 Heures Creuses			
			Tarifs réglementés		Super		Tarifs réglementés		Super	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
6 kVA	9,02	11,55	0,1220	0,1849	0,1000	0,1586	0,0803	0,1349	0,0658	0,1175
9 kVA	11,03	14,28								
12 kVA	12,92	16,88								
15 kVA	14,66	19,32								
18 kVA	16,21	21,56								
24 kVA	19,89	26,66								
30 kVA	23,09	31,25								
36 kVA	26,02	35,56								



Taxes et contributions 36%

CTA 2% (Contribution Tarifaire d'Acheminement)

Le montant de cette taxe est égale à 27,04% de la partie fixe du tarif d'acheminement pratiqué par les Gestionnaire de Réseaux de Distribution.

TCFE 6% (Taxe sur la consommation finale d'électricité)

Cette taxe est la même pour tous les fournisseurs et varie selon la consommation et selon les communes et les départements. Taxe plafonnée à 0,0096€/kWh depuis 2015 pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA.

CSPE 13% (Contribution au Service Public d'Electricité)

Cette taxe est calculée sur la base de la consommation en Kwh. Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est fixé à 0,0225 €/kWh quel que soit le fournisseur et quel que soit la commune ou le département.

TVA 15%

Elle est de 20% pour les consommations ainsi que pour la CSPE et la TCFE – une TVA réduite de 5,5% s'applique à la partie fixe (abonnement) ainsi que sur la CTA.



Acheminement 27%

Les coûts de transport et de distribution de l'énergie. Ces charges sont intégralement reversées aux Gestionnaires des Réseaux de distribution et de Transport. Contrairement au prix de l'énergie, les tarifs de transport et de distribution sont identiques pour tous les fournisseurs. Ils varient d'une région à l'autre, en fonction de votre gestionnaire de réseau.



Fourniture 37%

Le coût de l'énergie. Celui-ci est librement déterminé par le fournisseur d'énergies et varie donc d'un fournisseur à l'autre. Chez Mega Energie, il constitue le coût réel de votre consommation d'énergie sur les marchés et de nos prestations.

Cette répartition est basée sur une consommation moyenne (4679 kWh par an) avec un compteur 6Kva et un tarif réglementé.

(1) Offre valable pour tout contrat signé à partir du 01 mars 2021. Valable en France métropolitaine pour les sites de consommation desservis en électricité par ENEDIS. Cette offre annule les offres antérieures.

(2) Le prix du kWh pour l'électricité est indexé sur le tarif réglementé de vente proposé par le fournisseur historique (hors évolution des impôts, taxes et contributions de toutes natures).

(3) Le prix évolue également en fonction des charges communes à tous les fournisseurs d'électricité dont Mega Energie n'a pas la maîtrise. En particulier, sont amenés à être révisés : coûts d'acheminement, mécanisme de capacité, certificats d'économie d'énergie. Les frais variable d'acheminement d'Enedis (TURPE), sont rajoutés à l'euro près sur l'énergie (le coefficient pondérateur CU pour l'option base et le coefficient pondérateur MUDT pour l'option Heure pleine/Heure creuse).

(4) Electricité verte : la totalité de l'électricité vendue dans le cadre de l'offre Mega Energie est couverte par des garanties d'origine. À l'aide de ce mécanisme, Mega Energie garantit que de l'électricité d'origine renouvelable a été produite et injectée sur le réseau électrique en quantité équivalente à la consommation de ses clients. Détails sur « l'article 4.3.2 des CGV ».

(5) Les tarifs TTC d'électricité comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement mensuel et 20% sur les prix du kWh), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité de 0,0225€/par kWh), la TCFE* (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

(6) La promotion est appliquée si le client respecte, tout au long du contrat, le paiement par échancier sans défaut de paiement, la réception des factures par e-mail et utilise le service client en ligne. Mega Energie se réserve le droit de ne pas l'appliquer en cas de non-respect.

* Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité varient en fonction de la commune et du département dans le quel se trouvent le site de consommation du client. Afin d'établir une grille tarifaire TTC, Mega se base sur le prix le plus élevé soit 0,00638 €/kWh pour la taxe communale et 0,00319 €/kWh pour la taxe départementale, étant entendu que chaque taxe appliquée au client sera celle à laquelle il est réellement assujéti, en fonction de sa localisation géographique. Pour obtenir votre montant de TCFE veuillez consulter votre facture d'électricité.

Mega Energie SAS

TVA FR 832 736 433 - FR76 3043 8000 0142 0020 3000 439
Mega Energie SAS au capital de 300 000 euros
Parc Club du Millénaire, Bât. 14 - 1025 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.mega-energie.fr
info@mega-energie.fr
01 78 90 67 15



Grille tarifaire de l'offre Super à prix indexé

 Achat groupé  hello watt


L'offre indexée au TRV vous garantit des économies indépendamment des fluctuations du marché

Le prix HT du kWh appliqué à votre contrat est **18% moins cher** que le tarif réglementé de vente (TRV) proposé par les fournisseurs historiques. Vous avez donc la **garantie d'être gagnant** peu importe les changements de prix constatés sur le marché.

Le prix de votre abonnement est identique au TRV.

Gestion de votre contrat en ligne

Avec l'offre Super, vous pouvez **gérer votre contrat en ligne**. Consultez vos documents, effectuez vos paiements et suivez votre consommation en ligne. Vous pouvez recevoir vos factures par e-mail grâce à la facturation électronique.

-18%

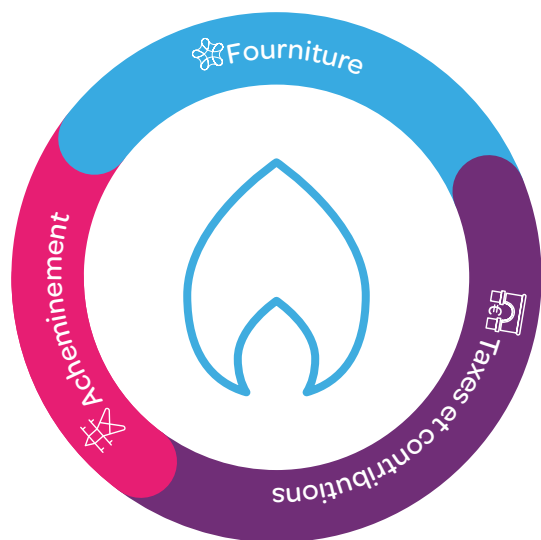

Promotions

- Faites 18% d'économie sur le prix HT du kWh dès la signature de votre contrat
- Vous payez le même montant tous les mois grâce à l'échéancier de paiement
- Effectuez des auto-relèves afin d'ajuster vos factures et paiement pour refléter au mieux la réalité de votre consommation
- Offre 100% en ligne avec service client performant garantissant une réponse dans des délais très brefs



Option tarifaire de Base

 Classe de consommation		Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)			
				Tarifs réglementés		SUPER	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Base (<1.000 kWh)		7,22	8,51	0,0597	0,0818	0,0490	0,0689
BO (>1000 kWh et <6000 kWh)		7,22	8,51	0,0597	0,0818	0,0490	0,0689
B1 et B2I (>6000 kWh)	Zone 1	16,86	20,85	0,0391	0,0571	0,0321	0,0486
	Zone 2			0,0397	0,0578	0,0326	0,0492
	Zone 3			0,0403	0,0585	0,0330	0,0498
	Zone 4			0,0409	0,0592	0,0335	0,0504
	Zone 5			0,0415	0,0599	0,0340	0,0510
	Zone 6			0,0421	0,0607	0,0345	0,0516

 **Taxes et contributions 28%****CTA 3% (Contribution Tarifaire d'Acheminement)**

Le montant de cette taxe est égale à 20,80% de la partie fixe du tarif de distribution additionné de 4,71% du tarif de transport pratiqués par les Gestionnaires de Réseaux de Distribution et de Transport.

TICGN 11% (Taxe intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel)

Cette taxe est variable en fonction de la consommation. Son taux est le même pour tous les fournisseurs et est de 0,00845 €/kWh.

TVA 14%

Elle est de 20% pour les consommations ainsi que pour la TICGN - une TVA réduite de 5,5% s'applique à la partie fixe (abonnement) ainsi que sur la CTA.

 Acheminement 35%

Les coûts de transport et de distribution de l'énergie. Ces charges sont intégralement reversées aux Gestionnaires des Réseaux de distribution et de Transport. Contrairement au prix de l'énergie, les tarifs de transport et de distribution sont identiques pour tous les fournisseurs. Ils varient d'une région à l'autre, en fonction de votre gestionnaire de réseau.

 Fourniture 37%

Le coût de l'énergie. Celui-ci est librement déterminé par le fournisseur d'énergies et varie donc d'un fournisseur à l'autre. Chez Mega Energie, il constitue le coût réel de votre consommation d'énergie sur les marchés et de nos prestations.

Cette répartition est basée sur une consommation moyenne (14450 kWh par an) et un tarif réglementé.

(1) Offre valable pour tout contrat signé à partir du 01 mars 2021. Valable en France métropolitaine pour les sites de consommation desservis en gaz naturel par GRDF. Cette offre annule les offres antérieures.

(2) Le prix du kWh pour le gaz est indexé sur le tarif réglementé de vente proposé par le fournisseur historique (hors évolution impôts, taxes et contributions de toutes natures).

(3) Le prix évolue également en fonction des charges communes à tous les fournisseurs d'électricité dont Mega Energie n'a pas la maîtrise. En particulier, sont amenés à être révisés : coûts d'acheminement, de transport, de stockage, et des certificats d'économie d'énergie. Les frais variables d'utilisation du réseau GRDF sont rajoutés à l'euro près sur l'énergie. Le prix d'abonnement mensuel affiché correspond au prix standard. Ce prix est susceptible de varier en fonction du coût réel d'acheminement et de transport du gaz naturel. Mega-Energie se réserve le droit de modifier la formule en cas de modification de ces frais.

(4) Les tarifs TTC de gaz naturel comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement mensuel et 20% sur les prix du kWh), la TICGN (Taxe sur la Consommation Intérieure de Gaz Naturel de 0,00845 € par kWh) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

(5) La promotion est appliquée si le client respecte, tout au long du contrat, le paiement par échancier sans défaut de paiement, la réception des factures par e-mail et utilise le service client en ligne. Mega Energie se réserve le droit de ne pas l'appliquer en cas de non-respect.

(6) La promotion est appliquée si le client respecte la durée de son contrat et est sans défaut de paiement. Mega Energie se réserve le droit de ne pas l'appliquer en cas de non-respect de ces conditions.